

Le point sur...

Association : mode d'emploi

Ce n'est pas le il faut tenir !



Créer une association, ça ne s'improvise pas. Elles sont trois cent quarante à naître chaque année à Rennes, mais toutes ne passeront pas l'hiver ! Petit tour des démarches et quelques conseils pour réussir le lancement de son activité. Et tenir sur la durée...

« **É**nergie, rigueur et méthode. » Vous êtes prévenus. Richard De Logu, directeur du Centre de ressources de la vie associative (CRVA) et de l'association Bug (voir encadré), l'affirme : « Je sais que ce n'est pas très fun, mais il faut beaucoup d'énergie pour mener à bien un projet associatif. » Tenez-le-vous pour dit : si vous souhaitez créer une association, et lui donner un peu d'envergure, il faudra y investir du temps. D'abord, si vous ne savez pas par où commencer, de-

mandez conseil au CRVA, qui vient en aide aux primo-créateurs dans l'élaboration de leur projet. Pour Michel Harel, l'un des chargés de mission, « la première question que je pose c'est : où en êtes-vous dans votre démarche ? Quel est le contenu de votre projet ? » Prendre le temps de bien répondre à ces questions est essentiel, car elles se poseront constamment au cours de la vie de l'association.

Deux règles essentielles sont à retenir. La première : être au moins... deux personnes ! Et la seconde : s'as-

socier dans le but de mener un projet commun non lucratif. « Il faut avoir un projet qui rassemble, ajoute Michel Harel. Une association, ce n'est pas un projet individuel, c'est un groupement de personnes. Vous êtes présents sur un territoire, il faut donc être attentif à ce qu'il s'y passe, savoir avec quels partenaires vous allez travailler, auprès de quels équipements de quartier. Le projet ne doit pas être déconnecté de son environnement. »

Avoir un statut pour se développer

Lorsque le projet est bien défini, on passe à l'étape juridique, avec la rédaction des statuts. En d'autres termes, la loi interne de l'association, qui comprend au moins quatre articles obligatoires : le nom de l'association, l'objet, la durée et l'adresse du siège social. Il n'y a aucune obligation de se déclarer. Mais cette étape est nécessaire pour avoir une identité juridique, chose indispensable pour demander des subventions et ouvrir un compte bancaire.

« En ayant une existence juridique, on peut demander des subventions et des financements auprès de la Ville de Rennes, des conseils généraux, des conseils régionaux, des fondations, rechercher des mécènes et des dons », indique Raphaël Mady, coordinateur du CRVA.

TÉMOIGNAGES

Ils sont Rennais et se sont lancés dans l'aventure associative. Ils racontent leur expérience et donnent leurs conseils.

Violaine Danaë,
présidente de Rennes junior conseil.
Date de création : janvier 2008.

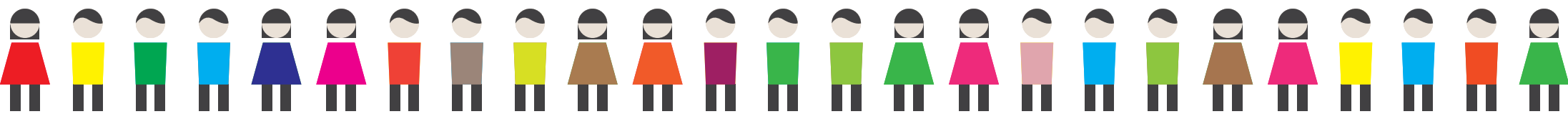
“ Comme une entreprise
avec ses clients ”

« Nous sommes une Junior-Entreprise, c'est-à-dire une association à but non lucratif mais à vocation économique et pédagogique, implantée au sein de l'Institut d'études politiques de Rennes. L'objectif est de mettre en pratique le savoir-faire théorique qu'on nous enseigne à l'école. Nous sommes une équipe bénévole de 35 étudiants qui fonctionne comme une entreprise et travaille avec des clients. Nous cherchons du concret, car notre cursus est très théorique, nous apprécions être en contact avec le terrain, ça nous aide à préparer nos projets professionnels, à mieux nous connaître. L'association a été certifiée par la Confédération nationale des Juniors-Entreprises en mars 2013. C'est un gage de qualité et de sérieux. »

www.sprjuniorconseil.com



tout de démarrer,



Étape suivante : le dépôt des statuts à la préfecture. Un à deux mois plus tard, l'acte paraît au *Journal officiel* : votre association est née. Facile ? Oui, mais tout reste à faire...

Se rencontrer régulièrement

Pour Aurélia Décordé, chargée de projet et d'administration et chargée de production de l'association Slam Connexion, les membres doivent animer la vie associative. « *Il faut organiser des temps de rencontre réguliers entre les membres du bureau, le conseil d'administration, les bénévoles, les adhérents, recruter de*

Sur les 340 associations créées chaque année, 40 % ne passeront pas la barre fatidique des deux années d'existence.

nouveaux bénévoles et adhérents. Bref, il faut donner envie aux gens de s'investir à nos côtés. C'est le cœur des choses. »

Aujourd'hui salariée de son association, Aurélia Décordé est catégorique : il faut être clair sur les raisons de son engagement, sur le projet défendu par l'association. « *Il faut avoir un projet associatif lisible pour dire : voici les objectifs, voilà les moyens pour y par-*

venir, avec un calendrier d'action sur un an, ou plus. Quand les choses sont claires pour nous, les gens ont envie de s'impliquer. »

Subventions et formations

La recherche de subventions est une étape clé. La subvention de fonctionnement permet à l'association d'acheter ou de louer le matériel nécessaire à son action. Financée par la Ville, elle se demande une fois par an, entre fin janvier et mi-mars*. La demande de subvention de projet, pour une action ponctuelle, s'effectue toute l'année. Le CRVA finance environ 80 projets par an. Pour en bénéficier, il faut inscrire son association sur le site assobase.org et faire une demande en ligne.

« *Chercher des financements est très technique, avertit Raphaël Mady. Cela demande certaines compétences. Le CRVA organise tout au long de l'année des modules de formation : comment animer une réunion, une assemblée générale, comment écrire un budget, qu'est-ce que la comptabilité de trésorerie, comment communiquer...* » L'AssoPass permet de bénéficier de ces formations à tarif réduit. ► suite p.16

À SAVOIR

Bug accueille le CRVA

Depuis septembre 2013, le Centre de ressources de la vie associative est piloté par l'association Bug, qui milite pour un meilleur accès et usage des technologies de l'information et de la communication.

« *Bug a fait des propositions pour rénover un dispositif devenu obsolète, explique Richard De Logu, son directeur. Nous allons insuffler de nouvelles choses, en créant un espace de coworking au sein de la Maison des associations, une annexe du LabFab, une salle d'exposition...* »

> La Maison des associations, esplanade Général-de-Gaulle, est actuellement en travaux et jusqu'à fin 2014.

> Jusqu'en 2015 : Maison des associations, centre Alain-Savary, 187, rue de Châtillon, 02 99 85 89 52.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (fermé le lundi matin).

www.crva-rennes.org

Bertrand Morin, président.
Association
Voyager autrement Togo.
Date de création :
juin 2007

“ **Savoir aller chercher les bonnes personnes** ”

« Il y a deux types de bénévoles. Ceux qui s'investissent de manière ponctuelle, et ceux qui prennent des responsabilités. On n'avance pas si on porte tout, tout seul. Donc, on a intérêt à ce que les bénévoles s'engagent plus. Il faut savoir aller chercher les bonnes personnes, écouter les gens et leur proposer des choses qu'ils ont envie de faire. Je délègue plus aujourd'hui. Au départ, c'était une passion qui m'a pris tout mon temps, vacances et week-end compris. »

www.voyagerautrement.org

Aurélia Décordé,
chargée de projet et d'administration,
chargée de production. Associations Slam Connexion.
Date de création : mars 2006.

“ **Transcender l'intérêt personnel en intérêt collectif** ”

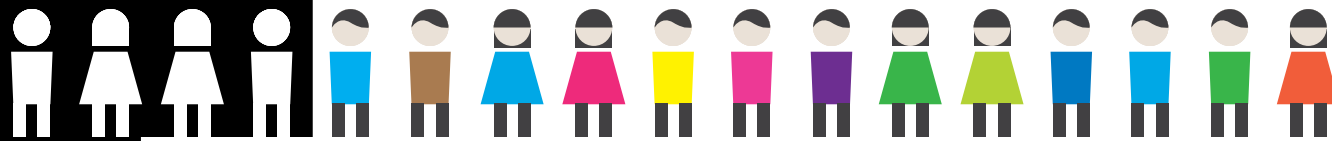
« Une association, c'est assez chronophage quand on veut bien faire les choses, et la question des compétences se pose vite. On ne s'improvise pas administrateur. Mon premier conseil : posez-vous les bonnes questions. Pourquoi on y va ? Qu'est-ce qu'on cherche ? Comment on veut travailler ?

À la base, on s'investit dans un projet associatif parce qu'on a un intérêt personnel. Mais l'idée de l'association est de transcender l'intérêt personnel et de le transformer en intérêt collectif. »
slamconnexion@gmx.fr



Le point sur...

Association : mode d'emploi



Pour 10 euros, une association peut louer des salles moins chères, accéder à un service de boîte aux lettres, ou être affiliée à une mutuelle (si elle a des salariés).

Tenir dans la durée

Désormais, votre association existe, les adhérents se sont ralliés à la cause, les premiers financements ont été obtenus. Prochain défi : il va falloir durer.

Sur les 340 associations créées chaque année, 40 % ne passeront pas la barre fatidique des deux années d'existence. « *Aujourd'hui, nous avons du mal à comprendre pourquoi une association arrête son activité, reconnaît Raphaël Mady. L'Observatoire de la vie associative rennaise, créé en 2012, va lancer une étude pour comprendre les contraintes et les conditions qui font qu'une association continue ou pas.* » L'Observatoire a publié en octobre dernier sa première enquête sur l'état des lieux de la sphère associative rennaise (voir infographie ci-contre).

Prochaine enquête : établir le profil du bénévole rennais. Car sans lui, point de salut ; l'engagement restant le fondement de toute vie associative.

Marion Despouys
photographies.guillaumeprievisuels.com

*Les subventions de fonctionnement pourront être demandées du 27 janvier au 3 mars 2014.

Moins de 18 ans ?



La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, reconnaît aux mineurs le droit de participer à la vie associative. Vous avez moins de 18 ans et vous êtes motivés pour passer à l'action ? N'attendez plus, créez votre Junior Association !

Vous êtes passionnés de danse, de sports de glisse, d'astronomie ?
Vous avez envie de dynamiser votre quartier ? Vous souhaitez venir en aide aux personnes en difficulté ? Animer une webradio ?
Vous avez moins de 18 ans, un projet qui vous tient à cœur et vous souhaitez découvrir le monde associatif ?

La Junior Association est faite pour vous !

La Junior Association est un dispositif, souple et simplifié, qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets.

Aucun animateur ou professionnel, aucun élu d'une collectivité ou d'une association, aucune personne-ressource, parents, adultes, ne

peut être membre ou représentant de la Junior Association. En revanche, elle peut demander à être épaulée par un accompagnateur local. Il s'agit d'un adulte de confiance que les membres choisissent et sollicitent, en cas de besoin, dans leur démarche.

Comment faire ?

Le groupe de jeunes doit compléter une demande d'habilitation (dossier en ligne sur le site internet du Réseau national des Junior Associations). Les coordonnées de personnes relais à Rennes sont disponibles sur ce site. Cette personne-ressource étudie le dossier, rencontre les jeunes, donne son avis sur la démarche et vérifie la compatibilité du projet avec les critères d'habilitation et les valeurs du RNJA.

Réseau national des Juniors Associations (RNJA),
www.juniorassociation.org

Jean-Pierre Bompas, président.
Association Villejean Solidarité Partage.
Date de création : septembre 2012.

« On était un petit collectif de voisins. Notre but : donner aux gens qui n'avaient pas de quoi se loger décentement. On est passé au mode associatif pour pouvoir demander des fonds. Nous sommes confrontés à des choses qui nous dépassent, les demandes de subventions sont compliquées. Aujourd'hui, nous voulons trouver des personnes qui pourraient poursuivre notre action d'ici un an. Nous sommes des retraités, et on commence à prendre de l'âge. On aimerait créer un maillage avec d'autres quartiers sensibles de Rennes pour mutualiser nos moyens. »

villejeansolidaritepartage@hotmail.fr

“ Mutualiser nos moyens
avec d'autres quartiers ”

“ On ne peut pas
se passer du réseau ”

« On patauge dans le milieu associatif depuis quelque temps. C'est un processus qui nous plaît, en dehors du circuit lucratif. Nous nous sommes débrouillées toutes seules, avec l'aide d'Internet, pour avoir accès aux informations. Pour que l'association ait vraiment une âme, on ne peut pas se passer du réseau. Pour cela, le forum des associations a été un gros tremplin. Notre association ne peut pas fonctionner à trois. Nous avons besoin des gens et on espère que les gens auront besoin de nous pour se réaliser. »

<http://treglazasso.wix.com/treglazasso>



Ludivine Ribette, présidente.
Association Treglaz (propose des activités pour les jeunes en situation de handicap mental ou social)
Création : août 2013.

ASSOCIATIONS RENNAISES EN CHIFFRES

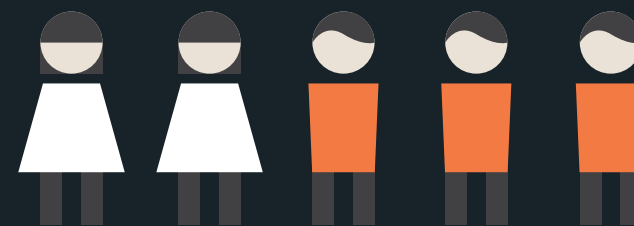
340 **NOUVELLES ASSOCIATIONS** /AN



5 600 ASSOCIATIONS

946 ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

59 % DES ADMINISTRATEURS SONT DES HOMMES



11 147 SALARIÉS

19 BÉNÉVOLES PAR ASSOCIATION
1/4 DES RENNAIS (+ 15 ANS)

MILLIONS D'HEURES BÉNÉVOLES PAR AN

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES



340

ASSOCIATIONS SE CRÉENT CHAQUE ANNÉE

Le territoire rennais se caractérise par une forte vitalité en termes de création d'associations : 340 associations en moyenne sont créées chaque année, soit près de 17 associations pour 1 000 habitants. C'est bien plus que les moyennes régionale (10,2) et nationale (10,6).

5 600

ASSOCIATIONS EN ACTIVITÉ SOIT 27 ASSOCIATIONS POUR 1 000 HABITANTS.

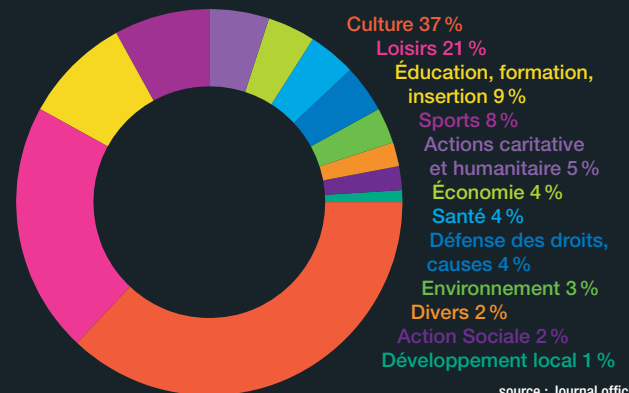
Défendre une cause d'intérêt général, répondre à des besoins non satisfaits : les deux raisons majeures ayant conduit à la création d'associations.

6/10

ASSOCIATIONS ADHÉRENT À UN RÉSEAU ASSOCIATIF (fédération, groupement, maison des associations...)

Elles y échangent des informations (75 %), y reçoivent un soutien technique et logistique (42 %) ou défendent des valeurs communes (35 %).

CRÉATION D'ASSOCIATIONS RENNAISES 2008-2012



source : Journal officiel

LES SECTEURS CULTUREL ET DES LOISIRS sont les plus créateurs d'associations ces quatre dernières années.

51 %

des associations déclarent entretenir un partenariat ponctuel avec les pouvoirs publics.

18 %

n'ont aucune relation avec les pouvoirs publics.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

26 %

développent un projet qui concerne les habitants d'Ille-et-Vilaine.

23 %

développent un projet qui concerne les habitants de Rennes Métropole.

20 %

développent un projet qui concerne les Rennais.

15 %

développent un projet qui concerne les habitants de la Région.

8 %

développent un projet à échelle internationale.

5 %

développent un projet à échelle nationale.

LE BÉNÉVOLAT



42 %

des associations éprouvent des difficultés à renouveler les membres de leur conseil d'administration.

19

bénévoles en moyenne par association (21 dans les associations avec salarié(s), 18 dans les associations sans salarié).

1/4

C'est le nombre de Rennais de plus de 15 ans bénévoles dans au moins une association.

l'Observatoire
de la vie associative rennaise

associative rennaise – Données INSEE 2009 et 2010 – Observatoire des données sociales Rennes Métropole avril 2013, APRAS/AUDIAR - Journal officiel des associations.

Sources : enquête menée auprès de 501 associations rennaises entre juin et décembre 2012 par l'Observatoire de la vie associative rennaise